



CLDR DE NASSOGNE

Jeudi 16 novembre 2023 – Nassogne

Présents :

Membres de la CLDR :

Marc QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Emilie QUIRYNEN, Léon GEORGES, Manuella BATTER, Marc TIMMERMANS, Martine MATHIEU, Jean François CULOT, Christine BREDA, Pierre BERNARD, Kévin JEANJOT ;

Invitée : Peggy VANDORPE ;

Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Excusés :

José DOCK, Yves MAIRY, Philippe LEFEBVRE, Linda PROTIN, Francis DANLOY

La FRW accueille les participants, présente l'ordre du jour et liste les personnes excusées. Les agents de développement informent également la CLDR de deux membres démissionnaires : Dominique Paulus et Claudine Bodart.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le 18 septembre dernier, outre le point sur les projets DR, la CLDR a mené une réflexion sur l'avenir de la Commission pour la phase de mise en œuvre du PCDR (son rôle au sein de la commune, le lancement éventuel d'actions, sa recomposition...).

➔ **La CLDR approuve le compte-rendu de cette réunion.**

2. PROJETS DU PCDR

1. Maison rurale et multi-services à Chavanne

La demande de convention pour le projet de Chavanne a bien été déposée lors de la session de septembre 2023. On attend des nouvelles de la Ministre !

2. Logements tremplin et PMR à Forrières

Suite à l'achat par la commune de la maison située à gauche de la boulangerie de Forrières, le Collège avait interrogé la CLDR sur l'intérêt d'activer une fiche du PCDR pour y développer des logements à l'attention de public-cibles : PMR, jeunes, intergénérationnel... Il avait donc été convenu que la fiche-projet « M2.01 » serait remaniée et étudiée en ce sens, puis présentée à la CLDR ce jour.

Pour ce faire, Florence et Séverine ont pu bénéficier de l'expertise de l'équipe FRW-ATEPA (Assistance territoire et patrimoine) pour vérifier la faisabilité, envisager les aménagements nécessaires (en particulier pour un logement PMR), et fournir un estimatif financier. En outre, la commune et la FRW ont pu visiter le bâtiment ce lundi. Après avoir projeté quelques photos et plans du bâtiment, la FRW expose le contenu de la fiche-projet à l'assemblée :

Le projet consiste en la création de 2 logements : 1 logement au rez-de-chaussée adapté PMR et 1 logement pour jeune ménage à l'étage, qui sera a priori loué selon le principe d'un logement tremplin.

Le logement PMR du rez-de-chaussée sera d'une superficie d'environ 65 à 70 m² et proposera :

- Un séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain avec WC ;
- Une chambre.

Afin de répondre aux normes en vigueur (largeur de portes suffisantes, rotation, etc...), la partie arrière du garage actuel sera également exploitée.

Le logement de l'étage sera accessible par un escalier depuis le hall commun, il s'établira sur deux niveaux – l'étage +1 et le niveau sous toiture. Il proposera, sur une superficie de 100 à 110m² :

- Un hall d'accès ;
- Un grand séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain – WC ;
- Trois chambres ;
- Un coin bureau.

Un espace commun servira de local technique (chaudière, poubelles, vélos, etc.) dans la partie avant du garage. Les logements bénéficieront chacun d'un espace extérieur, jardin et/ou terrasse. Des places de stationnement seront également aménagées dont minimum une place PMR.

Le montant global des travaux est estimé à 875.798 € TVAC.

Les projets de logements (catégorie 4) étant subsidiés à 60% en « développement rural » (sur un montant maximal de 850.000€), la part prise en charge par le DR est de 510.000 € et donc la part communale de 365.798 €.

A noter que les caves, situées au niveau du jardin sur l'arrière de la maison mais en zone inondable, pourraient être aménagées pour une fonction publique (bureau, local commun, etc.) moyennant des aménagements adéquats (batardeau, etc.). Cette partie du projet ne sera de toute façon pas subsidiée en DR.

Questions :

- **Le montant est très élevé... la commune aura-t-elle l'occasion de prendre sa part en charge ?**
Créer du logement est une priorité en matière de service public pour la commune de Nassogne. C'est en effet un projet qui ne sera pas rentable en lui-même mais qui constitue un atout indéniable pour la collectivité et un outil attractif pour les jeunes ménages. Concernant l'estimatif élevé du coût du projet, il reflète malheureusement une réalité : tous les projets publics ont connu une augmentation de +/- 40% depuis la crise sanitaire et énergétique. La commune n'a aucune prise sur cela.
- **Quel autre projet hypothèque-t-on en choisissant d'activer cette fiche-projet n°1 du lot 2 ?**
La FRW explique que la première demande de convention pour la Maison rurale polyvalente de Chavanne n'est toujours pas signée par la Ministre... et que, l'opportunité liée à l'achat de ce bâtiment par la commune s'ajoutant à l'objectif de voir émerger des solutions de logements communaux constituent une raison idéale pour activer cette fiche-projet, même si elle relève du lot 2. Les autres projets du lot 1 restants sont le réseau de chaleur de Forrières qui n'est pas mûr pour débiter dès à présent, la halle de Forrières dont un projet a déjà été rentré dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de village » mais qui a été refusé et les aménagements de

biodiversité aux alentours de la future maison rurale polyvalente de Chavanne qui sont prématurés actuellement.

- ➔ **Les membres présents approuvent la demande de convention « Création de logements intergénérationnels ».**
- ➔ **Malheureusement, pour approuver une nouvelle demande de convention, le quorum imposé par le nouveau ROI doit être atteint, ce qui n'est pas le cas ce soir. La CLDR sera à nouveau convoquée dans les quinze jours pour valider cette décision par visioconférence.**

3. RETOUR EN IMAGES ET EN VIDÉO SUR LE SALON DES AÎNÉS

La première édition du « Salon du Bien Vieillir » qui s'est tenu le samedi 7 octobre 2023 à Nassogne a connu un beau succès ! Les nombreux stands, ateliers et conférences ont permis aux visiteurs de mieux connaître les différents services, activités et associations à destination des séniors. Difficile d'avoir une idée juste du nombre de visiteurs qui se sont succédés au fil de la journée mais certainement une centaine. Les exposants étaient également ravis de l'expérience car ils ont pu renforcer les liens et réseauter entre eux.

Au stand de la CLDR, c'est surtout la présentation du projet de Maison rurale de Chavanne qui a retenu l'attention. La consultation « quels sont les services manquants pour les aînés sur la commune ? » n'a par contre pas rencontré le succès escompté... sans doute parce que les services et activités pour aînés sont déjà bien présents ! Une seconde édition est d'ores et déjà annoncée pour le printemps 2025.

Un tout grand merci à Manuella, Martine, Yves et Léon qui se sont relayés pour tenir le stand aux côtés des agents de développement et grand bravo à Sophie Degand (agent communal en charge de l'organisation) et à José pour la coordination générale ! 😊

Lien vers la vidéo de TVLux sur l'événement : [Nassogne: succès pour le premier salon du bien vieillir - TV Lux](#)

4. PRÉSENTATION DES NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU SITE INTERNET COMMUNAL : E-GUICHET ET COMPTE CITOYEN – PAR PEGGY VANDORPE

La commune de Nassogne se montre de plus en plus proactive en ce qui concerne les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). La dernière avancée en date dans le domaine concerne le site internet communal et les possibilités offertes par l'e-guichet et le compte citoyen.

Peggy Vandorpe, agent communal en charge de la communication, fait une démonstration - en primeur - à la CLDR de ces nouvelles fonctionnalités.

L'espace citoyen accessible à partir du site internet de la commune permet de :

- Effectuer une démarche administrative (extrait de casier, compo de ménage, transfert compteur d'eau, réservation de salles, etc.)
- Prendre un rendez-vous en ligne avec un service communal (actuellement état civil)
- Contribuer à l'annuaire
- Proposer un événement

L'outil est sécurisé et s'adapte visuellement à une utilisation sur tablette ou gsm par exemple.

Il est également désormais possible de personnaliser son profil sur son « compte citoyen » et de sélectionner les éléments qui nous intéressent le plus et qui apparaîtront dans notre fil d'actualité. (NB : l'ensemble de l'information reste visible sur le site internet, cette sélection ne concerne que le « compte citoyen »).

Une communication sur ces nouvelles fonctionnalités sera faite dans le prochain Info Flash.

→ C'est un outil qui va évoluer au fil des utilisations et du temps. N'hésitez pas à faire remonter toute proposition d'amélioration à Peggy.

5. DIVERS

Néant.

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE